

# APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE EXTERIEURE DE LA <u>COMMISSION DE LA RECHERCHE</u> DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Dans le cadre du renouvellement des élus à la Commission de la recherche, qui se tiendra les 11, 12 et 13 février 2025, la présidente de l'Université Paris 8 lance un appel public à candidatures pour l'élection de la personnalité extérieure mentionnée à l'article L. 712-5 du code de l'éducation et à l'article 9 des statuts de l'université Paris 8.

L'Université Paris 8 procède ainsi au renouvellement de ses conseils centraux, notamment de la Commission de la recherche. Cette commission est composée de quarante membres, parmi lesquels figurent :

- 3 personnalités extérieures réparties comme suit :
  - o une personne représentant les collectivités territoriales ;
  - o une personne représentant les activités socio-économiques ;
  - o une personne représentant les institutions scientifiques et culturelles.
- 1 personnalité désignée à titre personnel par l'ensemble des membres de la Commission de la recherche après appel public à candidatures.

Les membres de la Commission de la recherche seront convoqués le **vendredi 11 avril 2025** pour désigner la personnalité extérieure après mise en œuvre du présent appel à candidatures.

#### **CANDIDATURES:**

La personnalité extérieure doit faire acte de candidature, à compter **du lundi 27 janvier 2025** et au plus tard jusqu'au **lundi 31 mars 2025 à 12h00** (**midi**), à l'adresse postale suivante :

### Direction générale des services

Université Paris 8 2, rue de la liberté 93 526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae;
- La copie d'une pièce d'identité;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.



# NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DE LA CR ET CONDITIONS DE RECEVABILITE :

Un appel public à candidatures est lancé pour pourvoir le siège de la personnalité extérieure désignée à titre personnel, au sein de la Commission de la recherche.

Une même personnalité extérieure ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission au sein d'un même établissement.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels non enseignants en fonction dans l'établissement, ainsi que les étudiants inscrits, ne peuvent être désignés comme personnalités extérieures.

Le choix final de la personnalité extérieure, désignée à titre personnel, tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes compétents, afin de garantir la parité femmes-hommes parmi les personnalités extérieures de la commission.

Si la parité n'est pas atteinte après la désignation de la personnalité extérieure à titre personnel, un tirage au sort sera effectué. Ce tirage déterminera quelles collectivités, institutions ou organismes ayant désigné une personnalité du sexe surreprésenté devront nommer une personnalité du sexe sous-représenté.

Fait à Saint-Denis le 18 février 2025

La Présidente de l'Université Paris 8

Annick ALLAIGRE





## DEPOT DE CANDIDATURE EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE DESIGNEE A TITRE PERSONNEL DE LA <u>COMMISSION DE LA RECHERCHE</u> DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

### A faire parvenir à :

- Direction générale des services, 2, rue de la liberté, 93526 SAINT-DENIS CEDEX
  - affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

### Impérativement jusqu'au lundi 31 mars 2025 à 12h00 (midi)

Je soussigné(e),	
Nom:	
Prénom :	
Adresse postale :	
Adresse électronique :	
Téléphone :	
Déclare être candidat•e à titre personnel er extérieure de la Commission de la recherc	n vue de la désignation en tant que personnalité he de l'Université Paris 8.
document attestant de votre qualité en ta	copie de votre pièce d'identité, ainsi que tout nt que candidat(e). Une lettre d'intention peut documents seront transmis aux membres élus en herche, qui examinera votre candidature.
A	le
Signature:	